

Procès-verbal 25 Juin 2015

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
M. ADAM (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme DAUGU (procuration à Mme CHARON-COLIN)
M. MELLOTT (procuration à M. DECROIX)

-

Madame VEILLAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal la liste des marchés signés dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES ET SERVICES SUR 4 ANS			
Balayage des voies (suite infructueux)	fev 2015	Meyer 45 Poilly lez Gien	Maxi : 20 000,00 € par an
MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES ET SERVICES SUR 1 AN			
Achat de fioul domestique	fev 2015	Rafaitin 18 Vailly	60 000,00 €
Fleurissement	fev 2015	Jardins de St Eloy 18 St Eloy de Gy	17 478,14 €
MARCHES DE FOURNITURES			
achat d'une tondeuse à gazon	avr-15	Cloué 18 Bourges	76 800,00 €
MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
Avenant PLU	fev 2015	Topos 67 Bernardswiller	5 220,00 €

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 28 Mai 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des modifications suivantes :

- page 15 : Monsieur DECROIX indique que dans le paragraphe relatif au projet de délibération concernant l'expropriation Rateau, il est noté : *Le rayon du PPRT a été très largement diminué depuis quelques années grâce à l'enfouissement des cuves, les autres entreprises ne sont donc pas impactées.*

Il indique que cette phrase signifie que l'enfouissement est déjà effectué. Il convient donc de lire : *Le rayon du PPRT a été très largement diminué depuis quelques années **du fait du projet d'enfouissement des cuves, les autres entreprises ne sont donc pas impactées.***

-

> Prestation de service dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols des communes au profit de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Madame RENIER explique que le service Urbanisme d'Aubigny-sur-Nère instruira l'ensemble des documents d'urbanisme de la CDC.

Monsieur GRESSET confirme que les dossiers des différentes communes de la Communauté de Communes qui n'auront plus la possibilité de faire instruire leurs dossiers par l'Etat, seront instruits à Aubigny par le service en place qui sera complété d'un demi-poste mis à disposition par la CDC. Le coût de traitement d'un dossier est d'environ 110 € qui seront versés par la CDC à la commune d'Aubigny-sur-Nère.

Madame le Maire précise qu'il sera effectivement facturé un montant par dossier instruit, à l'exception des dossiers concernant la commune d'Aubigny-sur-Nère qui garde la charge globale de son personnel en place.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe de gérer par convention de gestion le service d'application du droit des sols des communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

- d'approuver le projet de convention correspondant et d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer cette convention en question.

> Commission d'attribution des logements SA HLM France Loire – Désignation d'un représentant de la Commune

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame Annette BUREAU, Adjointe au Maire chargée notamment des logements sociaux, pour siéger aux réunions de la Commission d'attribution des logements de la SA HLM France Loire.

> Attribution de marché pour travaux neufs et d'entretien d'électricité de bâtiments communaux

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote :

- d'attribuer le marché relatif aux travaux neufs et d'entretien d'électricité des bâtiments communaux à l'entreprise RENIER Francis, route de Clément à Aubigny-sur-Nère, ayant présenté l'offre la mieux-disante à hauteur de 141 650,09 €.

- d'autoriser Monsieur le 1^{ER} Adjoint au Maire à signer le marché en question.

Madame RENIER souligne que ce marché est soumis au Conseil municipal en raison de ses liens personnels avec l'entreprise attributaire.

Monsieur TURPIN indique que le collègue de l'opposition présent à la réunion de la Commission des procédures adaptées, était tout à fait d'accord pour que la société Renier soit retenue, sans problème.

Madame RENIER ajoute que Monsieur RENIER n'intervient pas pour la Commune en dehors de marché attribué sur appel d'offres, depuis qu'elle occupe les fonctions de Maire

> Rapport d'activités 2014 des services de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur TURPIN indique aux conseillers municipaux que les dossiers complets sont à disposition des conseillers municipaux auprès des services de la mairie.

1 – Eau potable

Monsieur TURPIN indique que la diminution de la longueur du réseau d'eau potable depuis l'année dernière provient du fait de l'arrêt du château des Huguenots.

Monsieur TURPIN souligne la mise en place de purges en continu pour pallier la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) sur trois quartiers (Domaine d'Aubigny, Les Chapeaux et La Crottetière) La quantité d'eau ainsi consommée est comptabilisée dans les pertes mais n'est pas prise en compte pour le calcul du rendement du réseau.

Il souligne que le taux de nitrates relevé dans les puits de la Théau (entre 31 et 33,2 mg/l) n'ont pas évolué depuis leur ouverture.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Monsieur TURPIN indique que sur l'ensemble des contrôles effectués pour détecter la présence de CVM, seules les analyses réalisées sur trois quartiers ont révélé un dépassement des normes en la matière.

Madame RENIER précise que l'étude comparative demandée sur le mode de gestion du service de l'eau (régie ou affermage) est en cours de réalisation. Les résultats de cette étude devraient pouvoir être présentés à la rentrée.

2 – Assainissement

Monsieur TURPIN communique les principaux indicateurs 2014 de ce service. Il indique que les tests à la fumée seront effectués chaque année dans le but d'éradiquer les mauvais branchements pour limiter l'arrivée d'eaux parasites à la station d'épuration.

Monsieur DECROIX demande pourquoi le prix du service de l'assainissement est donné pour 120 m3. Monsieur TURPIN répond que cette quantité est une consommation moyenne à l'année.

> Fonds de péréquation des ressources intercommunales & communales

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le mode de répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) selon la répartition dite « dérogatoire libre ».
- d'approuver les montants de répartition en découlant repris au tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE DE COMMUNES/COMMUNES	REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE
CDC SAULDRE ET SOLOGNE	81 488 €
ARGENT SUR SAULDRE	15 461 €
AUBIGNY SUR NERE	65 332 €
BLANCAFORT	5 992 €
BRINON SUR SAULDRE	7 178 €
LA CHAPELLE D'ANGILLON	4 053 €
CLEMONT	4 518 €
ENNORDRES	1 932 €
IVOY LE PRE	4 590 €
MENETREOL SUR SAULDRE	1 688 €
MERY ES BOIS	3 518 €
OIZON	4 287 €
PRESLY	1 956 €
SAINTE MONTAINE	1 728 €
TOTAL	203 721 €

Madame RENIER précise que le régime dérogatoire choisi permet à la commune d'économiser 27 000 € par rapport aux 92 704 € qui seraient à verser sans l'application de ce régime dérogatoire. Cette économie de 29,53 % s'applique à chacune des communes membres. La Communauté de Communes prend à sa charge la différence des 40 %. Elle précise que le calcul s'appuie sur le potentiel financier des communes qui est donné par le service des Impôts (pour Aubigny, il est de 7 254 351,55 €).

> Indemnités de fonctions des élus

Madame RENIER indique que la délibération n° 2015/04/07 a été prise dans les mêmes termes que la précédente lors de l'élection de mars 2014 mais que cette fois le contrôle de légalité a fait une observation. Les indemnités bénéficient d'une majoration de 15 % du fait du statut de chef-lieu de canton qu'Aubigny détient. Le calcul a été effectué en appliquant ce pourcentage sur l'ensemble des rémunérations (adjoints, maire, conseillers délégués) alors qu'il devait être appliqué uniquement sur le maire et les adjoints. Madame RENIER explique que le nombre de conseillers

municipaux délégués a été augmenté sous la mandature de Monsieur AUTISSIER et n'a pas été modifié depuis.

Sur ce rapport, le Conseil municipal décide par 25 voix Pour et 4 Abstentions :

- de retirer la délibération n°2015/04/07 en date du 23 avril 2015

- d'approuver le montant de l'enveloppe globale annuelle des indemnités à verser aux élus sur la base des calculs figurant au tableau ci-dessous.

- de fixer, conformément au Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L 2123-24, la répartition des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe globale conformément au tableau ci-dessous et à l'annexe jointe :

Détermination de l'enveloppe maximale mensuelle				Montants des indemnités brutes mensuelles			
Fonctions	Montant	Nombre	Total	Fonctions	Nombre	Montant brut mensuel	Total brut mensuel
Maire 55 % de l'indice brut 1015	2 090.80 €	1	2 090.80 €	Maire	1	1 532.55 €	1 532.55 €
7 Adjointes au Maire 22 % de l'indice brut 1015	836.32 €	7	5 854.24 €	Adjointes	7	687.50 €	4 812.48 €
				Conseillers délégués	8	200.00 €	1 600.00 €
Enveloppe maximale mensuelle	7 945.03 €			7 945.03 €			

- de fixer, conformément au Code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L 2123-22 du CGCT, une majoration de 15 % à l'indemnité versée au Maire et aux adjoints, compte tenu de la qualité de chef-lieu de canton de la commune d'Aubigny sur Nère.

> **Lotissement du Moulin des Filles : prix de vente des terrains**

Madame RENIER indique que la délibération est reportée pour permettre d'affiner le prix proposé à la baisse. La délibération sera présentée lors de la séance du Conseil municipal du mois de Juillet prochain.

> **Règlement intérieur des accueils de loisirs et périscolaires**

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le règlement intérieur des accueils de loisirs et des accueils périscolaires, réunis dans un seul document.

> **Renouvellement du dispositif « passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « vacances pour tous »**

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler l'opération « Vacances pour tous » du Lundi 6 Juillet au Vendredi 28 août 2015 :

- 1/ volet « Passeport pour les jeunes » pour les enfants de 6 à 16 ans révolus ouvrant droit
 - à la gratuité de la piscine des Etangs
 - à six entrées offertes au cinéma Atomic
 - à trois entrées gratuites à la patinoire pendant l'hiver 2015-2016

2/ volet « sorties » consiste à organiser trois sorties d'une journée au cours de l'été prises en charge par le C.C.A.S. Cette année :

Date	Lieu	Horaires	Tarif
Mercredi 15 juillet	PROVINS Midi : visite cité médiévale Après-midi : spectacle équestre puis spectacle les aigles des remparts	Départ Mairie : 10 h 00 Heure R.V. retour : 17 h	Moins de 5 ans : gratuit 5 à 12 ans : 5 € + de 12 ans : 10 €
Jeudi 13 août	PARIS Matin : Bateaux-mouches Après-midi : 14 h visite du Stade de France	Départ Mairie : 7 h 30 Heure R.V. retour : 16 h 00	Moins de 4 ans : gratuit 4 à 15 ans : 7 € Au-delà : 9 €
Jeudi 27 août	NIGLOLAND D 619 10200 DOLANCOURT	Départ Mairie : 6 h 30 Heure R.V. retour : 17 h	Moins d'1 mètre : 0 € Moins de 12 ans : 8 € Au-delà : 12 €

Les familles pouvant bénéficier du dispositif sont celles dont les conditions de ressources ne dépassent pas le barème CAF pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

Madame RENIER indique que la destination de Provins et la sortie au Stade de France sont deux propositions nouvelles. Nigloland est une sortie très appréciée par les familles.

A la demande de Monsieur DECROIX, il est précisé que les familles peuvent participer aux trois sorties dans la mesure où il y a suffisamment de places disponibles.

Madame RENIER ajoute que les enfants doivent être accompagnés d'un parent et qu'un ou deux membres du CCAS participent toujours à ces promenades.

> **Contrat Web enchères**

Sur le rapport présenté par Monsieur GRESSET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prononcer la réforme des matériels proposés à la vente.
- de transférer ces matériels, appartenant au domaine public, dans le domaine privé de la Commune.
- d'approuver, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers de la Commune, leur mise en vente aux meilleures conditions par l'intermédiaire du site Internet « Webenchères » et, en dernier recours, leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.

Madame RENIER indique que cette délibération est nécessaire pour sortir de l'actif de la Commune, les biens mis en vente.

Sur une observation de Madame CHARON-COLIN, il convient d'ajouter le minibus à la liste des biens à sortir de l'actif.

> **Comice agricole 2015 : attribution d'une subvention exceptionnelle**

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association du Comice Agricole destinée à financer le repas des officiels et récompenser le concours mis en place par l'association des commerçants.

Madame RENIER remercie les commerçants d'avoir relancé l'activité de l'association et souligne le travail accompli.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame RENIER donne lecture de la **carte postale adressée par les enfants de CE 2 de l'école de Grands Jardins lors de leur voyage à Lanvéoc Poulmic** où ils sont allés à la rencontre des membres de la 34 F.

Il est précisé qu'une dizaine d'enfants ont découvert la mer à l'occasion de ce voyage.

Madame GRESSIN rapporte le déroulement du séjour : plage en arrivant, le lendemain sur la base en plusieurs groupes : hélicoptère, simulateur d'hélicoptère, simulateur de bateau puis repas à la base avec les marins, musée de la Marine à Brest dans l'ancien château. Le lendemain : visite de Camaret, les falaises, les menhirs. Les enfants ont remis aux marins un dessin qu'ils ont réalisé

représentant le sigle de la 34 F. Les hélicoptères ont effectué un passage au-dessus de la plage pour saluer les enfants.

Elle indique que ce voyage a permis aux enfants d'avoir une approche de la vie en collectivité, ce qui pourra leur servir l'année prochaine pour le départ en classe de neige.

2/ Madame RENIER rappelle que **la commune récompensera à l'occasion des festivités du 14 Juillet, les bacheliers ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat** ainsi que les jeunes s'étant distingués au niveau des BTS, CAP etc. Elle ajoute que les 4 lycéens qui ont fait un reportage sur la déportation seront également mis à l'honneur dans la mesure où l'un d'entre eux est d'origine albinienne et dans la mesure où ils ont filmé des personnalités d'Aubigny.

3/ Madame le Maire communique à ses collègues le **calendrier des manifestations** à venir :

Lundi 29 Juin 2015 à 15 H 15	Salle Louise de Keroualle	Remise de récompenses aux élèves de CM2 et de CLIS de l'école des Grands Jardins et de l'école Sainte-Solange
Mardi 30 Juin 2015 à 15 h 00	Salle Louise de Keroualle	Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Mercredi 1^{er} Juillet 2015		Réunion des riverains de la rue des Foulons pour les futurs travaux
Vendredi 3 Juillet 2015 à 18 h 30	Cinéma	Projection du film « Une vie après l'enfer » réalisé par des élèves du lycée Marguerite de Navarre ayant remporté avec ce travail le 1 ^{er} Prix départemental du Concours de la Résistance. Les jeunes présenteront leur DVD et expliqueront leur travail.
Samedi 4 Juillet 2015 Comice Agricole		<ul style="list-style-type: none"> - Place de la Résistance 10 h 00 : visite des exposants (expositions d'animaux, de matériel agricole, stands, marché des producteurs, promenade en calèche) - Cour du Château : Vin d'honneur à 11 H 30 - Déjeuner champêtre (13 € le repas) - Route de Concessault : baptême de l'air en hélicoptère – concours de labours à 14 H 30 et remise de récompenses à 15 H 30 - Place A. Arnoux : Artisans d'art – marché en ville toute la journée 19 h 30 Grands Jardins : Atelier Jazz de l'Ecole de Musique suivi du groupe Classic Vibes 20 h 30 Eglise St-Martin : Concert de trompes de chasse organisé par le Comité des Fêtes
Du 6 Juillet au 7 Août 2015		<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de loisirs d'été (118 enfants inscrits) Spectacle du Centre de Loisirs : Vendredi 24 Juillet 2015 à 18 h 00 Salle des Fêtes et : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un séjour d'été du 20 au 25 juillet 2015 pour les adolescents et par les adolescents 12 jeunes partent à St Gilles Croix de Vie et ont prévu une journée sur l'île de Noirmoutier, l'île d'Yeu avec visite en vélo.

	<p>Les jeunes ont vendu des gâteaux sur le marché pour financer leur repas de fin de séjour. L'année prochaine, le début des recherches débiteront dès le mois de septembre</p> <p>Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame RENIER explique qu'il est apparu que des enfants sont partis cinq ans de suite. Les enfants participant à ce séjour n'étaient pas non plus forcément issus de familles défavorisées. Une autre formule est recherchée. Il est possible de faire une pause de deux ans pour le séjour ski et organiser des séjours à la mer. Madame GRESSIN explique que seuls 12 enfants sont inscrits car le projet a été démarré tardivement et deux séjours ont été proposés aux familles cette année (séjour ski et séjour été). Elle précise que seuls deux enfants ont participé au séjour ski et participent également au séjour été. Madame RENIER rappelle qu'avec les classes de neige, quasiment tous les enfants partent au ski alors qu'il n'existe pas la même certitude pour la mer. Madame GRESSIN indique que les enfants inscrits au séjour mer ne sont pas des enfants qui participaient forcément au ski les années précédentes. Une réflexion sera menée pour remettre en place une activité multisports pendant les vacances car ce dispositif touche beaucoup d'enfants pendant une semaine au cours de laquelle ils avaient chacun 2 h ou 2 h 30 de sports chaque jour.</p>	
<p>Du 11 au 19 juillet 2015</p>	<p>Salle 1^{er} étage du château</p>	<p>Exposition « Hattab » <u>Samedi 18 Juillet 2015 à 11 h 00</u> : vin d'honneur de clôture de l'exposition</p>
<p>10 – 11 – 12 Juillet 2015 Fêtes Franco-Ecossaises</p>	<p>Vendredi 10</p>	<p>18 h 30 : Levée du drapeau Ecossais – Inauguration salle Bill Millin 20 h 30 : Concert gratuit Celtic Berrish cour du Château</p>
	<p>Samedi 11</p>	<p>9 h 00 : Marché franco-écossais – marché médiéval 15 h 30 : Aubigny Auld Alliance Tattoo (prestations des divers Pipe bands dans les Grands Jardins, jeux de force écossais) 18 h 00 : Ripailles dans les Grands Jardins 20 h 30 : Spectacle Franco-écossais gratuit Cour du château</p>
	<p>Dimanche 12</p>	<p>10 h 30 : Marché franco-écossais – marché médiéval, campements médiévaux, prestations de Pipe bands communes environnantes, Ehpad et centre ville 12 h 00 : Ripailles 15 h 00 : Cortège costumé en centre ville et animations dans les Grands Jardins 18 h 00 : Omelette écossaise 20 h 30 : Concert Tri-Yann dans la cour du Château</p>
<p>Mardi 14 Juillet 2015 Cérémonie patriotique</p>	<p>9 H 45</p>	<p>Rassemblement des participants au Champs de Mars</p>
	<p>10 H 00</p>	<p>Revue du Corps des Sapeurs-Pompiers Aubigny-Oizon et de leurs véhicules, avec la participation du Pipe Band et de la Fanfare de Blancafort Remise de décorations aux Sapeurs-Pompiers</p>

	10 H 30 10 H 45	Cérémonie aux Monument aux Morts : Dépôt de gerbes Retour Rue des Dames – Rue du Prieuré – Mise en place du Conseil Municipal et des Autorités Défilé des véhicules des Sapeurs-Pompiers Rue des Dames Rue du Prieuré avec présentation par le Chef de Corps. A l'issue de cette cérémonie, un apéritif républicain sera offert par la Municipalité, dans les Grands Jardins.
Mardi 14 Juillet 2015	Parc des Sports 10 H 45	Feu d'artifice
Du 21 Juillet au 9 Août 2015	Salle 1 ^{er} étage du château	Exposition présentée par l'association 3 Ames Arts <u>Samedi 25 Juillet 2015 à 11 h 00</u> : vernissage

3/ Madame le Maire communique à ses collègues le **calendrier des prochaines réunions** :

Jeudi 2 juillet 2015 de 9 h à 12 h et Vendredi 17 juillet 2015 de 14 h 30 à 17 h 30	Permanences Commissaire-enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme
Jeudi 16 Juillet 2015	8° Commission (Finances)
Jeudi 23 Juillet 2015	Conseil municipal

-
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 40.